



Consumer and
Corporate Affairs Canada

Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada

Métriologie légale

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION

S.WA-4049

OCT - 9 1987

NOTICE OF APPROVAL

AVIS D'APPROBATION

Issued by statutory authority of the
Minister of Consumer and Corporate
Affairs under application by:

Accordée en vertu du pouvoir statutaire
du Ministre de Consommation et Corpora-
tions à la demande de:

Fisher Scientific
Division of Allied Canada Inc. *M.6*
112 Colonnade Road
Nepean, Ontario
K2E 7L6

for the following devices:

pour les appareils suivants:

DEVICE TYPE /
TYPE D'APPAREIL:

MANUFACTURER /
FABRICANT:

15
Electronic Bench Scale Balance /
Balance de table électronique

Mettler Instruments AG
CH-8606 Greifensee
Switzerland/Suisse

MODEL DESIGNATIONS /
DÉSIGNATIONS DES MODÈLES:

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /
CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

PM 11
PM 16
PM 30

11 kg x 0.1 g
16 kg x 0.1 g
30 kg x 1 g

PM 34 Delta Range/Échelle Delta

0-4 kg x 0.1 g
4-30 kg x 1 g

NOTE: This approval applies only to
devices, the design, composition,
construction and performance of which
are, in every material respect,
identical to that described in the
information submitted; and are typified
by the sample(s) submitted by the
applicant for evaluation for approval
in accordance with sections 14 and 15
of the Weights and Measures Regula-
tions. The following is a summary of
principal features only.

REMARQUE: La présente approbation ne
vise que les appareils dont la concep-
tion, la composition, la construction
et le rendement sont identiques, en
tout point, à ceux qui sont décrits
dans la documentation reçue et pour
lesquels des échantillons représenta-
tifs ont été fournis par le requérant
aux fins d'évaluation, conformément aux
articles 14 et 15 du Règlement sur les
poids et mesures. Ce qui suit est une
brève description de leurs principales
caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

These approved devices are electronic bench scales. Weight is sensed using an electromagnetic force compensation principle. They are fitted with lockable levelling feet and a bullseye level.

These devices are equipped with a single operator control which performs the following functions:

To switch ON - press bar.

To switch OFF - lift bar.

To Zero - press bar.

A graphic display "Delta Trac" on the right side of the weight display gives an idea of the used and unused portions of the weighing range.

Blanking for over capacity is indicated by a series of flat bars on the weight display.

These models incorporate a Delta Display whereby the last decimal place is blanked out on initial application of weight but as the weight settles it re-appears. This function speeds up the weighing cycle.

Delta Range - This is a mode that decreases the increment size by a factor of 10 and reduces capacity.

The Tare mode is allowed only when these devices are used in weighing precious metals and other commodities of comparable value, or determination of dockage in the grain industry. In this case, they are exempt from the requirements of sections 8, 9.2 and 9.6 of SGM3 and must be installed on a solid, stable surface free from vibration and in an environment free from air currents.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Il s'agit de balances de table électronique. Le poids est détecté suivant le principe de la compensation par force électro-magnétique. Ces modèles sont munis d'un dispositif à blocage automatique de mise de niveau et d'un indicateur de niveau.

Ces instruments ne comportent qu'une commande destinée au préposé, laquelle assure les fonctions suivantes:

Pour la mise en marche; appuyer sur la barre.

Pour l'arrêt; lever la barre.

Pour la remise à zéro; appuyer sur la barre.

Un indicateur graphique circulaire "Delta Trac" situé à droite de l'indicateur pondéral donne une idée de la portion utilisée et non utilisée de la portée de la balance.

Les surcharges sont indiquées à l'aide d'une série de barres horizontales apparaissant sur l'indicateur pondéral.

Ces modèles comportent un indicateur delta qui assure le non affichage de la dernière décimale lors de l'application initiale du poids et l'affichage de cette décimale une fois que le poids s'est stabilisé. Cette fonction permet d'accélérer le cycle de pesage.

Échelle Delta - Il s'agit d'un mode qui décroît l'échelon par un coefficient de 10 et réduit la capacité.

Le mode Tare n'est permis que lorsque ces balances sont utilisées pour peser les métaux précieux et d'autres marchandises de valeur comparable, ou pour détermination de qualité dans l'industrie du grain. Dans ce cas, elles sont exemptées des exigences des directives ministérielles SGM3/8, SGM3/9.2 et SGM3/9.6 et doivent être installées sur une surface solide et stable non exposée aux vibrations et aux courants d'air.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is granted accordingly, pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Certification of conformity is required in addition to this approval. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types d'appareils identifiés ci-dessus ont été évalués conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Par conséquent, une approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Ils doivent être certifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada.



W.R. Virtue

Chief
Legal Metrology Laboratories

Chef
Laboratoires de Métrologie légale

FILE/Dossier: 06922-M579
PROJECT/Projet: AP-ML-87-0042

OCT - 9 1987